



Bulletin Municipal de la Commune d'Encourtiech.

Contact : Tel/Fax 05 61 66 71 77 Messagerie : [mairie.encourtiech@orange.fr](mailto:mairie.encourtiech@orange.fr)

### **Fusion des intercommunalités, suite et probablement fin.**

Tout le monde se souviendra de la tentative avortée de fusion des trois intercommunalités que sont Val Couserans, le Bas Couserans et l'agglomération de Saint-Girons. Aujourd'hui, après des mois de mise en sommeil le parlement a légiféré, nous obligeant à aller vers une fusion. Toute intercommunalité de zone de montagne ne pourra être composée de moins de cinq mille habitants...c'est la Loi! Nous sommes donc concernés et la Préfète de l'Ariège a proposé d'aller vers la fusion des huit intercommunalités du Couserans. A ce jour, peu d'oppositions à ce projet qui semble faire la quasi unanimité parmi les élus, même si l'on sent quelques interrogations et réticences. En effet, qu'amènera réellement cette fusion ? Quel serait le contenu du projet commun ? Quels avantages pour les citoyens, ou quels reculs ? Quelles conséquences sur les impôts locaux ? On n'en sait rien, le mot d'ordre de l'Etat étant « *mariez vous, et vous verrez plus tard comment fonctionnera le ménage* ».

### **Accessibilité.**

Vous constaterez qu'il a nouvellement été créé une rampe d'accès pour personnes handicapées leur permettant un accès plus pratique à la Mairie. Cela fait partie d'une campagne d'accessibilité permettant à tout citoyen en situation de handicap d'accéder aux lieux publics. D'autres travaux sont programmés, notamment une meilleure signalisation. Nous avons pris beaucoup de retard dans ce domaine, il était temps de le rattraper.

### **Entretien des sentiers de randonnées et du site du château d'Encourtiech.**

Cette difficile mission, lourde à supporter pour notre collectivité a été prise en charge, suite à notre demande, par la communauté des communes de Val Couserans (tant qu'elle existera). Notre commune n'a donc plus la compétence pour intervenir sur ces lieux, le relai est passé dorénavant à Val Couserans, seul compétent pour l'entretien de ces sites et sentiers de randonnée. Et si d'aventure, vous égratignez les mollets lors de vos ballades sur ces sites, n'hésitez pas à appeler Val Couserans pour leur signaler.

### **Ouverture paysagère.**

En collaboration avec le PNR, nous envisageons « *d'ouvrir le paysage* » autour du site castral et du hameau de Coch. En effet, comme beaucoup de zones rurales, la végétation a tendance à envahir les abords de nos hameaux. Une étude a été lancée pour aller vers un déboisement autour du Coch afin de rouvrir les paysages. Cette opération sera réalisé (si elle aboutit) en parfaite concertation avec les propriétaires concernés, ainsi qu'avec les habitants du Coch. Et point positif, elle ne devrait pratiquement rien nous coûter et nous redonner pas mal de visibilité et d'oxygène. Difficile d'en dire plus sur ce bulletin municipal, le dossier étant trop volumineux... Mais pour celles et ceux que cette opération intéresse, n'hésitez pas à nous interroger. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

### « Apiun et Couteras... »

C'est le nom d'une association dont le but est de préserver notre patrimoine dans le domaine de la pomme. Cette association à laquelle appartient Agnès Guinaudeau « responsable d'atelier » domiciliée dans notre commune, au Moulin, intervient dans la fabrication du jus de pomme, mais aussi assure des formations dans le cadre de la taille des pommiers et de la rénovation des vergers, par exemple. Pour info l'adhésion à cette association vous coûtera quinze euros par an et permettra à celles et ceux qui sont intéressés, de bénéficier des formations dispensées, ainsi que de la possibilité de faire son propre jus avec les presses mobiles de cette association, dont l'une est régulièrement mise à disposition au Moulin. Ce pressage vous coûtera trente deux centimes par litre de jus, sachant qu'il est aussi d'usage de laisser dix pour cent de sa production au référent de l'association qui vous guidera dans ce travail.

### Elle nous a quitté.

Native des Ardennes, elle avait choisi de vivre en Couserans dans le petit hameau de Caujolle. C'est de ce petit hameau que Marie-Christine, un soir d'août, est définitivement partie à l'âge de 63 ans.

### Assainissement autonome.

Après la vérification des installations d'assainissement autonome par le syndicat des eaux du Couserans, il s'avère que dans notre commune 32 installations sont non-conformes ou inexistantes !!! Chaque propriétaire ayant reçu le compte rendu de ce contrôle à domicile, nul n'ignore aujourd'hui l'état de son installation. Par contre, la Loi exige la mise en conformité de toutes les installations non-conformes et polluantes. Avant d'en arriver à cette contrainte qui a un coût pouvant être conséquent, nous vous encourageons à vous saisir de toutes les opportunités aidant au financement de cette opération. En effet, chaque année une campagne d'aide à la mise en conformité des installations d'assainissement est mise en place sous la coordination du syndicat des eaux du Couserans. En 2016, 30 dossiers seront traités sur le

territoire du syndicat des eaux (les premiers déposés). Ces aides pouvant financer 80% du coût des travaux avec un plafond de 4200 €. Ces aides sont soumises à certaines conditions : être propriétaire occupant, être propriétaire depuis une date antérieure au 01/01/2011 et l'habitation a été construite avant 1996. Les dossiers pourront être retirés dès le 11 janvier au syndicat des eaux. Pour les personnes intéressées prenez rapidement contact avec nous afin de prendre de l'avance sur la constitution de votre dossier et de fait, d'avoir toutes les chances d'être parmi les premiers et donc d'être retenus.

### Vidange fosses toutes eaux.

La campagne de vidange prévue courant août n'a pu se réaliser faute d'inscrits en nombre suffisant. En effet, pour bénéficier de tarifs préférentiels, le nombre d'interventions doit être au minimum de 5. Le coût de cette opération de vidange, si vous la réalisez seul, est d'environ 170 €. Dans le cas de tarif de groupe, le prix sera d'environ 110 €. Actuellement nous en sommes à 4 inscrits sur la commune. Si d'autres personnes sont intéressées, faites vous inscrire à la Mairie. Dès que leur nombre sera suffisant nous ferons intervenir le vidangeur afin de vous faire profiter d'une économie non négligeable.

### 11 Novembre.

Mercredi 11 novembre à 11 heures se déroulera la traditionnelle cérémonie de dépôt de gerbe qui sera suivie d'un vin d'honneur. Vous y êtes toutes et tous cordialement invités. Nous espérons vous retrouver nombreux pour participer à ce moment honorant la mémoire de nos anciens ayant perdu la vie dans toutes les guerres que notre pays a connu. Mais au delà de cette commémoration, nous voulons ce moment comme un appel à la paix, à l'heure où les conflits se multiplient dans le monde. A celles et ceux qui veulent se souvenir de ceux qui sont tombés pour notre liberté, aux amoureux de la paix dans le monde, rendez vous le 11 novembre à 11 heures devant la Mairie.

*La suite au prochain numéro.....*